Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260305-DL2601027-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE – JEUDI 26 FÉVRIER 2026

Convocation

Date : 20/02/2026
Affichée le : 20/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 25
Pouvoirs : 4
Étaient absents excusés : 4
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
**DL2601027**

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoints.
MM. et MMES Jacques GLORY, Henri DUROS, Odile LE STRAT, Joël FERRON, Jacques MASSE, Régine PASCO, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Guy GAUTIER, Isabelle MACE, Anne PERRIER, Carole BIZET, Rozenn BOUGEARD, Rodolphe LE BRETON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Marylise BESNARD, Yannick RUELLAND conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Rozenn BOUGEARD.**

ABSENTS EXCUSES :
Philippe PRESSE donne procuration à Odile LE STRAT,
Sylvie SOHIER DUPRE donne procuration à Valérie VIDELO-RUFFAULT
Daniel COGUIC donne procuration à Jacques GLORY,
Monique BONIN donne procuration à Joël HUBY.

# Affaires scolaires – Enfance - Jeunesse

## Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux – Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) – École maternelle Jacques Prévert – Partenariat avec l'ADAPEI NOUELLES

Depuis la délibération n° DL2103008 du 1er avril 2021, la Ville de Loudéac accueille une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme au sein de l'école maternelle Jacques Prévert, en partenariat avec l'ADAPEI NOUELLES qui assure la gestion médico-sociale du dispositif.

Cette unité permet la scolarisation inclusive et adaptée d'environ **sept enfants de trois à six ans présentant des troubles du spectre autistique**.

La convention initiale de mise à disposition gracieuse des locaux a couvert la période allant de septembre 2022 à juin 2025, période qui s'est achevée le 30 juin 2025.

Il est aujourd'hui proposé de renouveler cette convention afin d'assurer la continuité du dispositif à compter de la rentrée scolaire 2025. La Ville mettra à disposition, à titre gracieux, les locaux de l'école maternelle Jacques Prévert nécessaires au fonctionnement de l'unité, à savoir les salles de classe dédiées, la salle de restauration, la cour de récréation, le dortoir, l'espace d'accueil périscolaire ainsi que les sanitaires attenants.

Le renouvellement de cette mise à disposition vise à maintenir une scolarisation adaptée et inclusive pour les enfants autistes du territoire, à renforcer la coopération entre la collectivité, l'Éducation nationale et le secteur médico-social, et à garantir des conditions d'accueil optimales en termes d'utilisation, de sécurité et d'entretien des locaux. La nouvelle convention est envisagée pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2028 (trois années scolaires).

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260305-DL2601027-DE

Elle restera sans contrepartie financière et précisera les modalités d'utilisation et d'entretien des locaux, les responsabilités en matière d'assurance et de sécurité, le suivi du dispositif ainsi que les clauses de révision ou de résiliation anticipée.

***L'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'ADAPEI NOUELLES.***

---

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 05.03.2026
- Envoi en préfecture le :




Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 05.03.2026

**Le Maire,**
**Bruno LE BESCAUT**




**La Secrétaire de séance,**
**Rozenn BOUGEARD**

